



# MONTJAYOULT

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2007 N° 62

## BILAN FINANCIER DE 2006

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Les résultats du compte de gestion de la perceptrice et du compte administratif de la commune étant rigoureusement semblables, les conseillers votent à l'unanimité ces résultats.

*Résultat de l'exercice 2006 :*

|                           | <i>PRÉVU</i> | <i>RÉALISÉ</i> |
|---------------------------|--------------|----------------|
| <b>– FONCTIONNEMENT :</b> |              |                |
| DEPENSES                  | 321 871      | 210 608.35     |
| RECETTES                  | 321 871      | 279 360.80     |
| <br>                      |              |                |
| <b>– INVESTISSEMENT :</b> |              |                |
| DEPENSES                  | 147 410      | 75 172.66      |
| RECETTES                  | 147 410      | 38 705.08      |

## BUDGET PREVISIONNEL 2007

### VOTE DES 4 TAXES

Les conseillers municipaux décident après discussion, d'augmenter les taux des impôts de 1%, par rapport à l'année 2006, vu l'importance des projets à réaliser et à cause de la diminution de subvention au niveau de la Région, de l'Etat et du Département ; sachant que les pourcentages communaux sont bien en dessous des taux départementaux et nationaux.

| <i>Taxe</i>        | <i>Taux de 2006</i> | <i>Taux 2007 votés</i> | <i>National</i> | <i>Département</i> |
|--------------------|---------------------|------------------------|-----------------|--------------------|
| Habitation         | 5,12 %              | 5,17 %                 | 14.45 %         | 13.12 %            |
| Foncier (bâti)     | 11,68 %             | 11,80 %                | 18.53 %         | 24.69 %            |
| Foncier (non bâti) | 22,35 %             | 22,57 %                | 44.20 %         | 49.58 %            |
| Professionnelle    | 9,35 %              | 9,44 %                 | 15.70 %         | « »                |

Ces taux votés à l'unanimité donneront une dotation à la commune de 83 411 € sur le budget communal de 2007.

## TAXI DE GROUPE

Certaines personnes n'ayant pas de voiture ni de moyen de locomotion pour se déplacer, notamment pour faire leurs achats ménagers ou autres démarches, souhaiteraient qu'un système de covoiturage soit mis en place, pour que les frais de transport du taxi soient répartis entre les divers passagers et de ce fait, soient moins élevés.

La mairie étudie donc ce projet, pour leur permettre d'aller à Gisors faire leurs différentes emplettes ; mais cela ne sera possible que si un certain nombre de participants s'y engage, et pour cela, il vous faut instamment vous inscrire en mairie.

Si le nombre de demandes des intéressés est positif, ce dispositif pourrait être mis en service pour faciliter leurs déplacements.

Si vous êtes intéressés par cette initiative, venez en mairie, pour en parler avec madame le Maire.



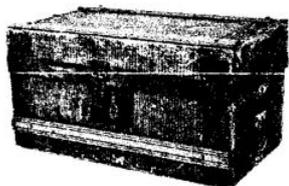
## RAPPEL : les encombrants

N'oubliez pas de noter sur votre calendrier la prochaine date de ramassage des encombrants qui se fera le :

**mardi 02 octobre 2007**

Vous devez déposer vos objets sur le trottoir la veille au soir, car la collecte se fait tôt le matin.

Veillez à ne pas gêner le passage des piétons et à protéger tous les objets coupants ou dangereux.



## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

~ Louise VISINE née le 30/12/2006

Ses parents habitent 4 rue de la Mairie, Le Bourg

~ Lucile FRANCOIS née le 25/01/2007

Ses parents habitent 3 rue du Pasteur Lormiaux, Le Bourg

### MARIAGES

Véronique CHESNEAU et Marc KUSOSKY

le 02/06/2007, 6 rue du Chemin Vert, Le Vouast

### DÉCÈS

CHERON Yvonne née le 11 avril 1930  
à Gaillon et décédée le 4 février 2007  
à Gisors

Marie-Louise LEBEAU (97 ans)

Géraldine TRUVELOT décédée à Gisors, à  
l'âge de 41 ans, domiciliée 15 rue du Chemin  
Vert, Le Vouast



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DE L'OISE

Direction de la réglementation,  
des libertés publiques et de l'environnement  
Bureau de la réglementation et des élections  
Affaire suivie par M. Malick  
Tél : 03 44 06 10 21  
Fax: 03 44 06 10 99  
Mel : [pierre.malick@oise.pref.gouv.fr](mailto:pierre.malick@oise.pref.gouv.fr)

Beauvais, le -3 MAI 2007

Le préfet de l'Oise

A

Mesdames et messieurs les maires  
(en communication à MM les sous-préfets)

Objet : Chiens dangereux.

Référ. : Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007.  
Mes circulaires des 20 juin et 20 juillet 2006.

Par lettres circulaires citées en référence, je vous rappelais les mesures destinées à améliorer la protection des personnes à l'égard des chiens dangereux et je vous transmettais deux modèles d'arrêtés municipaux relatifs à la mise en lieu de dépôt de ces animaux.

Depuis, la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a renforcé les mesures de protection des personnes face aux chiens dangereux, notamment en modifiant l'article L.211-11, II et L.211-14.

Le premier article cité prévoit qu'en cas de danger grave et immédiat pour les personnes ou les animaux domestiques vous pouvez ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté et le cas échéant faire procéder à son euthanasie.

Est réputé présenter un danger grave et immédiat tout chien de 1ère ou 2ème catégorie qui :

- est détenu par une personne qui n'y est pas autorisée, au sens de l'article L.211-13,
- se trouve dans un lieu où sa présence est interdite ainsi que le précise l'article L.211-16, I,
- circule sans être muselé et tenu en laisse dans les conditions prévues par l'article L.211-16, II.

L'article L.211-14 a également été modifié puisqu'il précise qu'en cas de constatation de défaut de déclaration de l'animal, vous mettez en demeure le propriétaire de procéder à la régularisation de la situation dans le délai d'un mois.

À défaut de régularisation au terme de ce délai, vous pouvez ordonner que le chien soit placé dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci et vous pouvez faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie. Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et d'euthanasie de l'animal sont intégralement à la charge du propriétaire.

Je tenais à vous informer de ces nouvelles dispositions que vous trouverez dans la loi précitée ou en consultant les articles L.211-11 à L.211-28 du code rural.

Pour le préfet,  
et par délégation,  
la secrétaire générale,

Isabelle PÉTONNET

## ELECTION PRESIDENTIELLE A MONTJAVOULT

22 avril 2007 : Résultat du premier tour pour la commune de Montjavoult :

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| <i>Nombre d'inscrits</i>    | 356 |
| <i>Votants</i>              | 315 |
| <i>Abstentions</i>          | 41  |
|                             |     |
| Olivier Besancenot.....     | 10  |
| Marie-George Buffet....     | 8   |
| Gérard Schivardi .....      | 2   |
| François Bayrou .....       | 48  |
| José Bové.....              | 9   |
| Dominique Voynet.....       | 6   |
| Philippe de Villiers.....   | 5   |
| Ségolène Royal.....         | 50  |
| Frédéric Nihous .....       | 2   |
| Jean-Marie Le Pen.....      | 46  |
| Arlette Laguiller.....      | 5   |
| Nicolas Sarkozy .....       | 121 |
| <u>Blancs et Nuls</u> ..... | 3   |
|                             |     |
| <i>Exprimés</i>             | 312 |

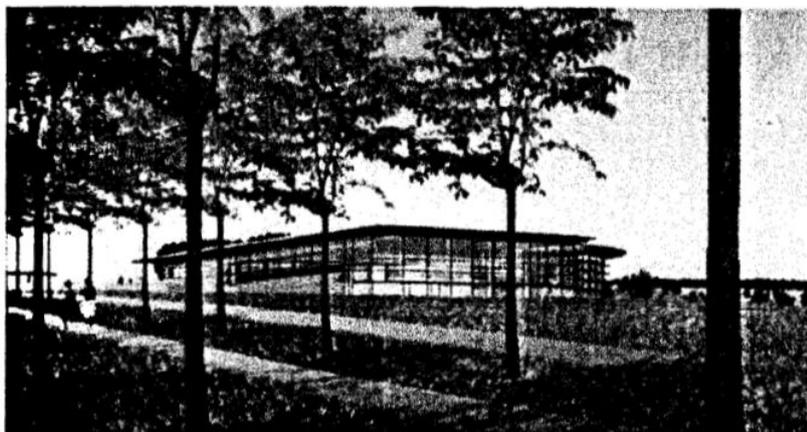
6 mai 2007 : Résultat du deuxième tour pour la commune de Montjavoult :

|                             |     |          |
|-----------------------------|-----|----------|
| <i>Nombre d'inscrits</i>    | 356 |          |
| <i>Votants</i>              | 311 |          |
| <i>Abstentions</i>          | 45  |          |
|                             |     |          |
| Ségolène Royal.....         | 107 | [35,66%] |
| Nicolas Sarkozy.....        | 193 | [64,33%] |
| <u>Blancs et Nuls</u> ..... | 11  |          |
|                             |     |          |
| <i>Exprimés</i>             | 300 |          |

Le 6 mai 2007, environ 44,5 millions d'électeurs ont voté pour élire le 6<sup>ème</sup> Président de la 5<sup>ème</sup> République française. C'est probablement en renonçant à son habituel penchant pour l'abstention, que la motivation électorale française a été plus forte qu'en 2002, traduisant ainsi le vif intérêt des français pour une élection jugée décisive pour l'avenir du pays.



## DEUX REGIONS ET DEUX DEPARTEMENTS ACCOMPAGNENT LE PROJET NAUTIQUE



Les communautés de communes de Gisors-Epte-Lévrière et du Vexin Thelle ont souhaité réaliser à Trie-Château un centre nautique sports loisirs de qualité, porteur de convivialité, permettant d'accueillir un public large et varié. Cet équipement permettra l'apprentissage de la natation par les scolaires, servira aux associations et aura une vocation ludique afin d'accueillir un maximum de public. Cet établissement exemplaire répondra aux normes de haute qualité environnementale.

Il sera aidé financièrement par la région Haute-Normandie, la région Picardie, les départements de l'Eure et de l'Oise. Claude Gewerc, président de la région Picardie, Alain Le Vern, président de la région Haute-Normandie, Yves Rome, président du Conseil général de l'Oise, Jean Louis Destans, président du Conseil général de l'Eure, Gérard Lemaître, conseiller général de l'Oise et président de la communauté de communes du Vexin-Thelle, Marcel Larmanou, maire de Gisors, conseiller général de l'Eure et président de la communauté de communes de Gisors-Epte-Lévrière et Jacques Karpoff, maire de Trie-Château ont signé la convention de financement de cette réalisation.

Le montant du projet s'élève à 10 000 000 €. Ainsi, ce projet, porté par les deux communautés de communes Gisors-Epte-Lévrière et du Vexin Thelle et défendu par les élus de l'Eure et de l'Oise, fait l'objet d'un financement commun entre les

départements de l'Eure et de l'Oise, et les régions Haute-Normandie et Picardie.

Les communautés de communes, quant à elles, participent à la dépense dans les mêmes conditions. Ainsi, les six collectivités concernées se sont engagées à financer le projet de la façon suivante :

- ~ Communauté de communes de Gisors-Epte-Lévrière: 20% soit 2 000 000 €
- ~ Communauté de communes du Vexin Thelle: 20% soit 2 000 000 €
- ~ Conseil général de l'Eure : 20 % soit 2 000 000 €
- Conseil général de l'Oise : 20 % soit 2 000 000 €
- Conseil régional de Haute-Normandie : 10 % soit 1 000 000€
- Conseil régional de Picardie : 10 % soit 1 000 000€

### *Le centre nautique intercommunal : un projet qui prend corps.*

Après la création d'un syndicat mixte entre les deux communautés de communes voisines : Gisors-Epte-Lévrière et Vexin-Thelle pour la construction et la gestion du centre nautique intercommunal du Vexin, les travaux de terrassement ont commencé fin mars 2006, l'ouverture étant prévue en 2008.

Le site, Trie-Château commune limitrophe de Gisors, a été choisi dans le souci de desservir un maximum de population, à savoir les habitants de l'Eure, mais aussi les habitants de l'Oise, département voisin. Il est prévu de réaliser ici un bassin de natation de 12,5 x 25 mètres, un bassin d'apprentissage et de loisirs, une pataugeoire, une zone de détente équipée d'un sauna, d'un hammam et d'un jacuzzi, des gradins pour 150 personnes, une cafétéria et des espaces extérieurs aménagés.

## NOËL A L'ECOLE

Vendredi 15 décembre 2006, les élèves accompagnés de leurs parents s'étaient donnés rendez-vous à la salle périscolaire. L'ambiance de Noël avait déjà bien débuté ; l'effervescence qui animait petits et grands, en cette période de fête, commençait à se percevoir.

Cette année le Père Noël ne leur apporta pas de jouets, mais leur offrit le théâtre. Un conte « *Mais que Fée le Père Noël ?* » qui les emporta dans un royaume imaginaire où la joie régnait en abondance. Les enfants séduits par le spectacle, ont été très attentifs ; et, encouragés par les acteurs de

la troupe *Abracadabr'art* collaborèrent activement.

Un moment de grande joie et d'émotion pour tous, partagé avec les institutrices, Madame le maire, son adjointe, ainsi qu'avec tous les parents présents.

Et pour terminer cet après-midi une délicieuse collation attendait les gourmands.

Tous avaient vécu la magie de Noël, celle qui transforme le cœur de chacun en cœur d'enfant.

*A l'année prochaine Père Noël !*



## REPAS DES CHEVEUX BLANCS DE MONTJAVOULT



Dimanche 17 décembre 2006 à 12 h 30, la municipalité présidée par Madame Elisabeth Gourdain, maire de Montjavoult, recevait pour le traditionnel repas de Noël, les Montjoviens de soixante dix ans et plus.

Cette période est un moment fort, très dense en émotion : famille, chaleur, solidarité sont des évocations symboliques de Noël ; ces trois mots résonnent tout particulièrement dans le cœur des personnes âgées isolées.

C'est l'occasion d'être ensemble pour

partager des moments d'allégresse et privilégiés où l'on peut évoquer sa vie, égrener ses souvenirs au cours d'un échange ouvert. Sur fond de musique et de chants, tous les gourmets et les gourmands ont apprécié ce délicieux moment gustatif.

Et c'est, bien sûr, dans une joyeuse ambiance que tout le monde a levé son verre à la nouvelle année, en se donnant rendez-vous en 2007 pour de nouvelles réjouissances aussi sympathiques que chaleureuses.



## INAUGURATION DE LA NOUVELLE CLÉ DES CHAMPS

C'est en 1881 que le pasteur Théophile Lorriaux créa « l'Œuvre des Trois Semaines » pour permettre aux enfants les plus déshérités de Paris et de sa banlieue de venir à Montjavoult respirer l'air pur de notre campagne afin de consolider leur santé. C'est ainsi que la 1<sup>ère</sup> colonie de vacances fut instaurée en France. La maison d'accueil des enfants à caractère social « la Clé des Champs » est reconnue d'utilité publique en 1913.

Pour répondre aux nombreuses demandes de mises aux normes de sécurité, la Clé des Champs, s'est dotée d'une nouvelle structure.



Le 31 janvier 2007, monsieur Yves ROME, Président du Conseil Général de l'Oise, monsieur Gérard LEMAITRE, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et madame Elisabeth GOURDAIN, Maire de Montjavoult, président à l'inauguration de cette construction en présence : du Pasteur Yves GOUNELLE, président de l'Association des Trois Semaines, des membres du Conseil d'Administration et de monsieur François CORNETTE, directeur de la Clé des Champs.

*De gauche à droite : le Pasteur Yves Gounelle, Monsieur Yves Rome et madame Elisabeth Gourdain.*

L'implantation du bâtiment était qu'il soit ouvert vers le paysage panoramique du Vexin, tout en gardant une certaine intimité.

Pour intégrer la totalité du programme, créer toutes les pièces et les locaux demandés par la DISS et le maître d'œuvre, il était nécessaire de mettre à disposition environ 850 m<sup>2</sup> de terrain.

La longueur de la construction qui devait abriter toutes les chambres, les pièces à vivre, et les sanitaires, était telle, qu'il semblait nécessaire de briser la façade.

Un bâtiment en ossature en bois a été proposé pour plusieurs raisons :

- budget plus approprié,
- réduction dans le temps de fabrication et de la main d'œuvre,
- plus efficace à climatiser ou à chauffer.

L'inversion de la hiérarchie de la construction a mis la structure porteuse à l'extérieur, afin de mettre en valeur l'ossature en bois.

Le claustra en bois joue plusieurs rôles, à la fois esthétiques et fonctionnels : il stabilise la structure, il protège la façade contre : les coups de pied, les ballons, les chutes (aux chambres à l'étage), du soleil pour les chambres du sud, tout en captant ses rayons devant les chambres sur la façade nord.



***Souhaitons que le séjour de ces enfants dont les parents ne peuvent momentanément subvenir à leurs besoins et à leur éducation, soit rendu plus agréable dans ce cadre de vie moderne.***

## ASCENSION EN ANGLETERRE



chaleureuse de *North Curry* jumelée avec notre commune.

Le groupe d'ardents et solidaires voyageurs s'élevait à vingt et une personnes (quelle déception pour l'association que ce nombre ne fut plus important !)

De très bonne heure le jeudi 17 mai, nous nous installâmes dans un confortable car Grisel et en route pour Calais où nous attendait notre « shuttle ». Brouillard et fin crachin baignaient d'un silence ouaté notre car de grand tourisme.

Qu'allions nous trouver au-delà du « Channel » une obscurité opaque, un monde sans forme ni relief ? Vous ! sceptiques de la météo britannique vous avez tort d'afficher un pessimisme de mauvais aloi. Car une fois la Manche franchie, un temps ensoleillé et un ciel lumineux d'un bleu très pur nous accompagnèrent avec profusion et générosité tout le long de notre séjour en Angleterre.

A peine débarqués nous déjeunâmes dans une sympathique et conviviale auberge de *Maid Stone*, où nous eûmes notre premier contact gastronomique avec la nourriture anglaise. Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître si l'on juge par la mine réjouie des commensaux.

Avant d'arriver à *North Curry*, nous nous arrê tâmes à *Stonehenge* ; lieu de prédilection des hippies qui venaient fêter le solstice d'été dans les années 60. Mais cette époque semble révolue, point de chevelure longue et point de slogan du type : « Faites l'amour et non la guerre »

En cette fin de journée d'Ascension, nous arrivâmes à *North Curry* où nous fûmes comme d'habitude accueillis avec chaleur

et amitié.

Le vendredi 18 mai nous visitâmes le village médiéval de *Dunster*. Une ambiance particulière baigne les rues de cet étrange site. Des fantômes discrets et invisibles semblent se fondre dans nos pas hésitants sur ces pavés d'un autre âge. Château, chapelle vous accueillent dans l'ombre froide d'un passé mystérieux où crimes et bravoure se mêlèrent dans un insaisissable salmigondis.

Le samedi 19 mai nous allâmes déjeuner dans un traditionnel « pub anglais » ou aux mets savoureux, s'unirent force rires ou histoires grivoises. L'après midi nos chers Français s'initièrent au plaisir tout britannique du jeu très populaire intitulé : croquet. L'apprentissage ne fut pas des plus convaincants. Mais comme l'a proclamé un sage et amoureux du sport : « le principal est de participer ».

Toutes les bonnes choses ont une fin, aussi le dimanche 20 mai, le cœur gros et l'esprit mélancolique, nous prîmes le chemin du retour. Fidèle, tenace et persévérant un crachin glauque nous attendait une fois débarqués en France.

Certains membres du voyage ont pu ainsi se débarrasser de préjugés bien ancrés et les substituer par ces affirmations : en Angleterre il fait beau, la nourriture est savoureuse et l'accueil chaleureux.

Vous aussi, venez nous rejoindre dans nos prochaines pérégrinations pour goûter la douceur champêtre du *Somerset* et la sympathie de ses habitants.

C. Bianchi

A.S.V.V.  
(Association des Sept Villages du Vexin)

Pour tout renseignement sur nos activités, écrivez à :

Claude Bianchi  
11 rue des Cantières  
Le Vouast  
60240 Montjavoult

## L'ÂGE D'OR DE MONTJAVOULT

Qui pourrait oser dire que notre club de l'âge, dort ? Sans doute un plaisantin mal informé.

Jugez plutôt :

Après les grandes vacances, les 4 derniers mois de l'année 2006 nous ont bien occupés.

~ Organisation de notre stand de « la foire à tout » de septembre ; séance de sécurité routière de remise à niveau en octobre ; préparation de lots pour le Téléthon en partenariat avec le centre social rural de Chaumont ; grand repas de Noël organisé dans les locaux d'un couple d'adhérents selon le rite « l'Auberge Espagnole » où tout est partagé y compris bonne humeur et joie communicative, le tout dans la chaleur de l'Amitié.

~ Dès le début 2007 notre vitalité n'a pas pris une seule ride. Nos réunions bimensuelles habituelles à la salle périscolaire ont prolongé la période des fêtes. En février, après-midi crêpes, suivie 15 jours plus tard d'une sortie culturelle « Connaissance du monde » au Cinespace de Beauvais : conférence sur le Mexique avec la projection d'un documentaire exceptionnel. Le 15 mars, mi-carême, après-midi costumé grâce au concours du club de Delincourt.

Le 29 mars sortie ludique : opérette « la Veuve joyeuse » au théâtre d'Engghien-les-Bains. En avril malgré les vacances de Pâques des zones B et C, mise en place de relations intergénérationnelles à l'accueil périscolaire avec le concours de nos mamies conteuses d'histoires et également aide à la décoration des œufs de Pâques. En mai une pose sur les sorties mais toujours nos réunions récréatives bimensuelles.

~ Pour juin un effort est prévu pour la préparation de la foire à tout de septembre 2007 mais tout de même 2 sorties : le 13 juin, visite gourmande à l'Ecole Hôtelière de Nivillers avec déjeuner gastronomique, puis promenade détente et visite d'un musée dans la région. Le 21 juin, notre pique-nique traditionnel au Parc d'Hérouval marquera la fin de nos sorties avant les vacances estivales.

~ Parallèlement nos adhérents peuvent participer aux sorties culturelles de l'Amicale « La Bougeotte » de Beauvais. La dernière sortie organisée au mois d'avril 2007 s'est faite sur 3 jours dans les Ardennes françaises et belges (domaines : historique, architectural, énergies renouvelables).

***Pour l'avenir, nous attendons la réflexion des lecteurs de ce bulletin municipal, âgés de 50 ans et plus, qui seraient désireux de venir nous rejoindre.***

***A. Schmitt***



**MUSICAVOULT : 10 ème FESTIVAL DE MUSIQUE LES 9 ET 10 JUIN 2007**

**LA MEGA FANFARE JAZZ**



**APERITIF ET TAPAS**



**TIMBAO PERCUSSIONS  
BRESILIENNES**



**CHOEUR PALPITANT**

## PARTEZ EN VACANCES L'ESPRIT LIBRE

Avec l'arrivée des beaux jours et des départs en vacance, la gendarmerie relance l'opération « tranquillité vacances ».

Le principe est simple : vous signalez à la Brigade de Gendarmerie vos dates de vacances, et pendant votre absence, les gendarmes feront des rondes dans votre quartier pour vérifier que tout va bien. Cette mesure de précaution éloigne les délinquants et les dissuade de commettre leurs méfaits (le nombre de cambriolages a chuté notablement dans ce cas de figure).

~ D'autre part si vous remarquez des faits suspects dans votre voisinage – en autre – voitures en stationnement, dont les occupants partent sillonner les rues avoisinantes, en regardant toutes les propriétés (repérage pour revenir voler) appelez immédiatement la Brigade de Gendarmerie de Chaumont en Vexin : ☎ 03 44 47 55 17

*Mieux vaut appeler la gendarmerie une fois de trop que pas du tout, personne ne vous en fera le reproche.*

## SENIORS : SACHEZ VOUS DEFENDRE

Parce qu'elles n'ont pas toujours les moyens de se défendre, les personnes âgées sont considérées comme des proies faciles par bon nombre d'agresseurs.

> Pour prévenir ce risque, il existe des gestes et des précautions simples qui peuvent décourager les agresseurs ou les voleurs.

Encore vaut-il les connaître :

- ~ Tenir son sac dans la main, coté mur et non coté rue
- ~ être accompagné pour aller à la banque, ne pas retirer de grosses sommes d'argent
- ~ éviter de faire des courses, les mêmes jours de la semaine et aux mêmes heures

Il s'agit d'aménager sa vie de tous les jours en prenant quelques précautions qui peuvent être essentielles afin d'éviter le danger.

## Numéros de Téléphone Utiles

|                      |                   |                |
|----------------------|-------------------|----------------|
| MAIRIE               | Montjavoult       | 03 44 49 92 59 |
| GENDARMERIE          | Chaumont en Vexin | 03 44 47 55 17 |
| POMPIERS             | Chaumont en Vexin | 03 44 49 47 60 |
| HOPITAL              | Chaumont en Vexin | 03 44 49 54 54 |
| HOPITAL              | Gisors            | 02 32 27 76 76 |
| SECURITE SOCIALE     | Beauvais          | 03 44 10 10 10 |
| CONSEIL GENERAL      | Beauvais          | 03 44 06 60 60 |
| PREFECTURE DE L'OISE | Beauvais          | 03 44 06 12 34 |
| E. D. F. Dépannage   | Beauvais          | 08 10 33 30 60 |
| VEXIN THELLE EMPLOI  | Le matin          | 03 44 49 99 61 |
| GENERALE DES EAUX    | Beauvais          | 08 10 10 88 01 |
| CENTRE ANTI POISON   | Paris             | 01 42 05 63 29 |
| S. N. C. F.          | Chaumont en Vexin | 03 44 49 00 32 |
| S. N. C. F.          | Gisors            | 02 32 55 01 30 |
|                      |                   | 02 32 55 22 95 |
| S. N. C. F.          | Chars             | 01 30 39 72 15 |

## AU MOIS DE MAI TOUT LE MONDE EN PARLE !



### QUE FAUT-IL SAVOIR DES SAINTS DE GLACE ?

D'abord faut-il savoir qu'il s'agit des 11, 12 et 13 mai.

Dates de mauvaise réputation pour toutes les mains vertes qui ne jardinent jamais avant le passage de ces journées annonciatrices d'un retour tardif des gelées, capables de réduire à zéro le travail des téméraires qui auraient osé planter avant cette échéance.

Ne cherchez pas sur les calendriers la trilogie de ces Saints de Glace que sont *Saint Mamert, Saint Pancrace et Saint-Servais* qui ont été remplacés par Sainte Estelle, Saint Achille et Sainte Rolande.

Cette substitution fut terminée lors du concile de l'église catholique en 1960 qui « nettoya » le calendrier de tous les personnages donnant lieu à des pratiques rituelles peu conformes avec la liturgie et considérées comme entachées de fond païen.

Et c'est ainsi que nos braves « Saints de Glace » furent rayés au même titre que les guérisseurs et retrouveurs d'objets perdus. Peut-être trouverez-vous intéressant de savoir que les trois Saints de Glace comme les Mousquetaires étaient quatre ?

➤ 11 mai : Saint Mamert, évêque de Vienne, en Dauphiné serait mort en 474.

➤ 12 mai : Saint Pancrace, neveu de Saint Denis, serait mort martyr à Rome en 304 à l'âge de 14 ans.

➤ 13 mai : Saint Servais, (souvent confondu avec Saint Gervais) évêque de Tongres fut martyrisé à Milan sous l'empereur Néron. Il fut aussi le premier à disparaître du calendrier, remplacé en 1811 par Saint Onésime et aujourd'hui par Sainte Rolande.

➤ 25 mai : Saint Urbain, Pape de 222 à 230, serait mort en 230.

« Mamert, Pancrace, Servais sont les trois Saints de Glace, mais Saint Urbain les tient tous dans sa main, car quand la Saint Urbain est passée, le vigneron est rassuré »

Et pourtant si nous en recherchions les origines lointaines, très lointaines même, nos ancêtres avaient constaté qu'une brutale chute de température nocturne ou plutôt matinale arrivait tous les ans aux alentours de ces trois journées.

Cet élément climatologique qu'est le gel, particulièrement désastreux pour les plantations en début de germination, les incitait à laisser passer l'évènement avant d'entreprendre les travaux de printemps : de planter, repiquer, semer et mettre en terre en toute quiétude.

Aujourd'hui encore ils ne négligent pas ce vieux dicton et même la météorologie pourtant peu soucieuse des proverbes, ne nie pas qu'il existe une période très froide qui peut survenir jusque fin mai.

Quant aux astrophysiciens, spécialistes particulièrement minutieux, ils ont pour leur part remarqué « que vers la mi-mars, l'orbite de la terre passerait par une zone de l'espace sidéral particulièrement chargée de poussières, ce qui entraînerait une baisse de l'apport solaire sur notre planète et donc une diminution de la température ».

*Ainsi va le monde, moderne oui, mais toujours attaché à ses racines !*

**VENDREDI 13 JUILLET 2007**

Montjoviens, réservez votre soirée et venez nombreux le Vendredi 13 juillet 2007 à 21 heures 30 sur la place de l'église. Madame le Maire et le Conseil municipal vous invitent, pour la fête nationale, à prendre le verre de la convivialité en attendant le feu d'artifice, tiré aux alentours de 22 heures 30.

## Animations de village

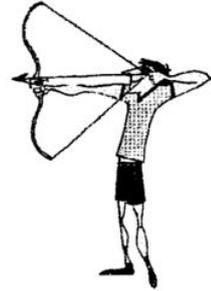
### Félicitations



Tu as réussi !

~ Le mercredi 11 juillet 2007 de 14 h à 16 h : Grand jeu : «Les épreuves», un jeu de logique, de réflexion, de stratégie et d'adresse.

~ Le jeudi 12 juillet 2007 de 14 h à 17 h : Initiation au tir à l'arc : encadrée par un animateur breveté d'Etat.



**S'inscrire à la mairie, ou auprès de madame Danielle HAPIAK**

Tel. 03 44 49 9391

## LA FOIRE A TOUT : A ne pas oublier !

Le dimanche 2 septembre 2007, Montjavoult vivra à l'heure des chineurs. Comme les années passées, la place de l'église (et ses alentours) se trouvera envahie d'étalages où chacun pourra fouiner et peut-être trouver de bonnes affaires. Pour tous renseignements s'adresser à l'Association « le Bonheur dans le Pré », Madame Bessa : ☎ 06 81 40 59 90



MONTJAVOULT

# Le Journal du P.L.U.

Le Plan Local d'Urbanisme

JUIN 2007

*Edito*

## Le P.L.U

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 23 Septembre 2005, a décidé d'engager l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme conformément au cadre défini par la loi S.R.U du 13 décembre 2000 qui transforme le P.O.S en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). Ainsi notre commune sera dotée d'un P.L.U. en 2008.

Cette création de notre document d'urbanisme local nous permettra de choisir ensemble ce que sera Montjavoult demain..... En matière d'aménagement, d'emploi, de logement, d'environnement, de culture et de loisirs.

Son élaboration n'est pas seulement l'affaire du Conseil Municipal mais concerne tous les Montjoviens

C'est ensemble, que nous définirons le véritable projet urbain de notre commune. Vous serez donc consultés et informés tout au long de l'avancement du projet.

Cette première plaquette vous livre les clés du P.L.U. Une réunion publique et une exposition évolutive viendront compléter le dispositif d'information et de concertation.

*Pour décider ensemble de ce que sera Montjavoult demain, donnez-nous votre avis.*

Le maire

Madame GOURDAIN



## La Phase de Lancement



Renseignement: Mairie de Montjavoult tél: 03.44.49.92.59



# MONTJAVOULT

Le Plan Local d'Urbanisme

Choisir ensemble ce que sera  
Montjavoult demain...

La démarche de l'élaboration du PLU fait l'objet d'une importante phase transversale : une concertation avec les Montjoviens et Montjoviennes.

La concertation permet d'informer et d'associer les habitants en amont des décisions qui concernent leur cadre de vie afin de mieux définir les objectifs d'aménagement. Il s'agit d'informer le public et de réagir au cours de l'avancement de l'étude, avant que l'essentiel des décisions ne soit pris de façon irréversible.



Montjavoult vu du ciel



La concertation se déroulera en deux phases :

Une première phase au démarrage de l'étude, concernera la présentation du PLU, le déroulement de la procédure, le contenu du dossier et les objectifs de la révision.

La deuxième phase de concertation se tiendra préalablement au débat du Conseil Municipal sur le PADD, pour présenter le diagnostic, les objectifs précisés de la commune et les éléments essentiels du PADD.

Cette plaquette correspond à la première phase de la concertation.

La concertation permet de recueillir et de rassembler l'ensemble des observations des habitants. Un cahier est ouvert en permanence en Mairie afin de consigner les observations formulées par la population.

Un registre sera mis à disposition lors de chaque exposition.

Une exposition évolutive sera organisée à chacune des deux phases.

Deux plaquettes d'information seront réalisées en accompagnement de chacune des expositions.

L'exposition complète sera ouverte pendant la durée de l'enquête publique.





# MONTJAVOULT

Le Plan Local d'Urbanisme

## Les objectifs de la commune

## L'avenir de Montjavoult

**V**aloriser le paysage urbain tout en préservant l'identité des quartiers. Il est nécessaire dans le cadre du PLU de mener une réflexion élargie quant à l'analyse des composantes contribuant à la vie et à l'identité de certains quartiers. Le futur paysage à construire devra intégrer ces problématiques.

**P**réserver la mixité sociale et fonctionnelle et développer les liaisons entre les quartiers. Les outils au service du PLU doivent permettre de définir les actions à engager afin de maintenir l'offre en logement social et engager des opérations de renouvellement urbain.

**P**oursuivre l'urbanisation de la commune tout en garantissant une croissance équilibrée. Conformément aux objectifs définis par le Conseil Municipal.

**G**arantir une insertion harmonieuse des futures zones d'urbanisation. Il s'agit d'un objectif majeur du futur PLU. Il devra s'attacher à définir les futures liaisons vers le centre ville, les futures trames vertes et s'attacher à renforcer l'identité et les missions du centre ville.

**P**rotéger l'environnement dans la conception de nouveaux quartiers, dans un objectif de développement équilibré sur le long terme. Ce processus intégrera la protection des espaces naturels existants.

Enjeux 1 : les besoins en terme de logements pour assurer le maintien et la diversité de la population et la traduction spatiale de ces besoins



Enjeux 2 : les besoins économiques et les possibilités de développement des activités, des services et des commerces afin de préserver l'équilibre habitat/emploi



Enjeux 3 : les lieux, paysages ou bâtiments à mettre en valeur, à préserver, à créer, qui concourent à maintenir le caractère de la collectivité territoriale



Enjeux 4 : les besoins éventuels d'équipements publics nouveaux... la stratégie intercommunale à adopter



**M**ieux partager l'espace public. Il est nécessaire de mettre en place une politique de circulation et de stationnement adaptée pour chaque usager (piéton, automobile, cyclistes).





# MONTJAVOULT

## Le Plan Local d'Urbanisme

### Le contenu du dossier de PLU

#### Rapport de présentation :

- Diagnostic démographique et économique.
- Analyse de l'état initial.
- Explication des choix retenus pour le PADD.
- Explication du zonage.
- Evaluation de la prise en compte de l'environnement et des incidences.

#### Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

- Définition des orientations d'urbanisme et d'aménagement.
- Prise en compte du renouvellement urbain.
- Préservation de la qualité architecturale et de l'environnement.

#### Règlement :

Délimite et fixe les règles applicables dans chaque zone :

- « U » urbaine, secteurs déjà urbanisés.
- « AU » à urbaniser.
- « A » agricole équipée ou non, à protéger.
- « N » naturelle et forestière.

#### Les documents graphiques :

Ils font apparaître :

- la délimitation des zones du règlement
- les espaces boisés classés à protéger
- les secteurs particuliers
- les emplacements réservés...

#### Annexes diverses :

Elles peuvent être nombreuses :

Servitudes d'utilité publique, Lotissement, Zones d'isolement acoustique, Annexes sanitaires.

### La procédure d'élaboration du PLU

#### Prescription par délibération municipale

#### Etat des lieux et réalisation du PADD

##### 1ère étape : Diagnostic et évaluation des besoins

##### 2ème étape : Synthèse

- Détermination des forces et faiblesses
- Approche des enjeux
- Mise en évidence des grands objectifs communaux
- Elaboration du PADD

##### 3ème étape : Concertation

- Débat sur le contenu du PADD au Conseil Municipal
- Présentation du PADD à la population

Elaboration du Zonage et du Règlement,  
Finalisation du Rapport de Présentation

#### Arrêt du projet par délibération municipale

Consultation des personnes publiques  
Enquête publique  
Modifications éventuelles du document

#### Approbation par délibération municipale

### Le zonage

#### Zones "U" : Urbaines

Peuvent être classés en zone urbaine les secteurs déjà urbanisés et les secteurs de la commune où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

#### Zones "AU" : A Urbaniser

Les zones à urbaniser ne peuvent être ouvertes que si les réseaux (eau, assainissement, électricité) et les voies sont à la périphérie immédiate de l'entité urbaine et d'une capacité suffisante.

#### Zones "A" : Agricoles

Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées.

#### Zones "N" : Naturelles et Forestières

Les zones N sont des zones naturelles qui doivent être protégées en raison : soit de l'existence de risques ou de nuisances, soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, ...



# MONTJAVOULT

Le Plan Local d'Urbanisme

## Qu'est-ce qu'un PLU ?

La Loi S.R.U. (Solidarité et Renouveau Urbain) du 13/12/2000 a transformé les Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) en Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.). Si le P.L.U. est un document juridique qui fixe les droits d'utilisation des sols, il est avant tout un document d'aménagement et de développement, et surtout d'expression d'un projet urbain.

Cette Loi développe le concept de la conférence de Rio de 1992 sur le Développement Durable applicable aux documents d'urbanisme. Elle met en place la concertation des habitants, la notion de renouvellement urbain et la consommation modérée des espaces, la mixité urbaine et sociale, les déplacements et leurs moyens.

La Loi Urbanisme et Habitat de juillet 2003 a notamment précisé la fonction du P.A.D.D qui a pour fonction exclusive de présenter le projet communal, il doit être simple et accessible à tout citoyen.

Les P.O.S. reposaient sur une réglementation de l'usage des sols, et sur une logique fonctionnelle de zonage.

Cet outil d'aménagement avait été conçu dans l'objectif d'accompagner le développement urbain.

Aujourd'hui, les communes doivent faire face à un impératif de restructuration des espaces urbains, une logique de développement de la ville ou du village sur lui-même afin d'éviter "l'étalement urbain excessif".

Les P.L.U. doivent désormais énoncer clairement un projet urbain au regard des objectifs de Développement Durable.

Ils déterminent ainsi les grandes orientations en matière de :

- diversité de l'habitat
- traitement des espaces publics (places, rues, venelles...)
- préservation du paysage (entrées de village, espaces boisés...).

Le P.L.U., tout comme le P.O.S., est un document à valeur juridique. Il est opposable au tiers, c'est-à-dire à toute personne physique ou morale, publique ou privée.



## le PLU

Par délibération du 23 Septembre 2006, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure d'élaboration du P.L.U. conformément à la loi S.R.U.

